

Compte-rendu du Conseil municipal du 19 avril 2018

Début de séance à 18:00

Les 6 conseillers sont présents.

Maryvonne COLAO a donné pouvoir à Nadine MONGE

Secrétaire de séance : Danièle LEBAILLIF

ACOPREV

Gérard DELLINGER a répondu à l'invitation de Mme la Maire afin de présenter le projet ACOPREV mené à Saint-Julien-en-Quint.

ACOPREV est une toute nouvelle coopérative dont le but est de

- générer de l'électricité par des moyens solaires dans un 1^{er} temps (plaques photovoltaïques)
- garantir l'indépendance énergétique à ses adhérents

Le raccordement au réseau Enedis ne garantit pas cette indépendance car en cas de panne de réseau ou d'éventuels délestages dans certaines périodes de trop forte consommation, l'électricité n'est plus disponible.

ACOPREV prévoit donc le stockage de l'électricité qu'elle génère afin de garantir l'énergie nécessaire aux appareils pilotes (système de sécurité des chaudières, congélateur, ...)

Saint-Julien est précurseur en France et a été accepté en tant que village pionnier sur ce projet.

Comment cela fonctionnera t'il ?

Le projet peut être développé entre les usagers d'un même transformateur Basse Tension (7 transformateurs sur la commune de Saint Julien, 2 sur Sainte-Croix). L'ensemble de ce petit réseau sera alimenté par des cellules photovoltaïques en toitures ou sur des sites impropres à la culture. L'excédent de production prévisible sera stocké grâce à des batteries dans un premier temps, puis par la suite sous forme d'hydrogène pour être utilisé en période creuse.

Des études de consommation des habitants du cœur du village de Saint-Julien, dont 2 fermes, sont en cours (1 an nécessaire) et les premiers résultats rassemblés sur 6 mois établissent les besoins de ces foyers à 37 kWh, ce qui nécessiterait environ 230 m² de plaques photovoltaïques.

A Sainte-Croix le monastère s'est déclaré intéressé par un projet de ce type en utilisant par exemple le toit de la salle des Antonins. Le monastère se trouve raccordé au transformateur Basse Tension du village.

Merci à Gérard Dellinger pour s'être déplacé et avoir partagé sa connaissance du projet de Saint-Julien.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Accord du CM pour rajouter une délibération complémentaire concernant l'échange de terrain, entre Poncet/Arnavon et la commune dans le cadre du chantier Assainissement.

Délibération

Il s'avère qu'un bail de fermage doit être dénoncé devant notaire, soit un coût supplémentaire de 500 €.

7 voix POUR

Délibération pour acceptation du devis de l'entreprise Reboulet pour l'aération du temple. Ce système d'aération correspond à la réglementation de sécurité d'un chauffage au gaz en fonction de la puissance des appareils de chauffage. C'est une obligation légale.

Montant du devis : 1876 € HT

7 voix POUR

Délibération pour acceptation du devis de M. Feret pour l'installation d'une VMC dans la sacristie de l'église nécessaire à l'aération de l'église et à la préservation des décors peints.

Montant du devis : 384 € HT

7 voix POUR

Délibération pour la restauration des graffitis du XVème trouvé derrière l'autel et mis à jour dans une fenêtre de lecture pour un montant de 1000 €. Ces graffitis ne sont pas en péril actuellement et la décision éventuelle de les restaurer sera prise en fin de chantier lorsque tous les frais et imprévus auront été chiffrés.

Délibération reportée.

Délibération pour acceptation des dons faits à la commune de la part de l'association « Les Amis de l'Eglise-Temple de Ste-Croix »

7 voix POUR

Délibération portant sur le paiement des indemnités de déplacement de l'employé communal.

Il est proposé une indemnisation sur la base du tarif légal en vigueur. Pour la mise en place de ces indemnisations, l'employé doit fournir la carte grise, une copie de l'assurance du véhicule ainsi que son permis de conduire.

Le remboursement des frais se fera sur présentation d'une feuille de route.

7 voix POUR

Délibération pour demander une prolongation d'un an pour la mise aux normes mobilité réduite de l'école.

7 voix POUR

Points divers

Un arrêté communal faisant l'inventaire des moyens de lutte contre l'incendie du village va être établi.

Une étude est en cours portant sur les charges salariales des employées scolaires et sera présentée aux maires de Pontaix et Vachères dans les prochains jours.

La 1^{ère} phase de diagnostic du schéma directeur de l'eau est réalisée. Nous attendons les conclusions et le chiffrage.

Le 29 avril a lieu la journée de la Déportation. Le texte officiel devra être lu par un descendant des déportés du village.

Jean-Luc Printemps et Joëlle Baudoin souhaitent installer des jardinières sur les murets du réservoir dans le haut du village. Stéphane attire l'attention sur le côté sécuritaire du projet. Des enfants jouent parfois sur le réservoir et il ne faudrait pas que ces jardinières tombent et blessent quelqu'un ...

Si cette sécurisation est garantie, la pose et l'entretien de ces jardinières seront sous la responsabilité des deux demandeurs.

Les 15, 16 et 17 juin passera sur la route de la vallée de Quint le Rallye des Terres du Diois.

La journée citoyenne a été fixée le vendredi 29 juin à partir de 16h.

Séance levée à 22h30